

Les engrais qui conviennent le mieux à la betterave

Il nous semble utile aujourd'hui de donner quelques détails au sujet de la culture de la betterave, dont nous avons déjà cependant plusieurs fois entretenu nos lecteurs; il nous paraît surtout important d'indiquer quels sont les engrais qui conviennent le mieux au développement de cette racine. C'est à tort que les agronomes prétendent qu'il existe des engrais complets; nous croyons pouvoir déclarer au contraire que tous sont incomplets, et que la plus grande habileté du cultivateur consiste à ajouter dans un engrais ce qui lui manque par rapport au sol et principalement à la plante à laquelle il les applique.

Nous allons donc parcourir rapidement les diverses opérations qui sont de nature à exercer de l'influence sur la végétation des betteraves, et suivant qu'elles sont bien ou mal dirigées, contribuent par conséquent à accroître ou à diminuer la récolte dans d'assez fortes proportions.

Bien des cultivateurs s'imaginent malheureusement qu'ils n'ont plus rien à apprendre. C'est là une grande erreur, à l'abri de laquelle domine la routine, cette compagne fidèle de l'ignorance. Le champ des connaissances agricoles est tellement vaste que l'on doit étudier toujours avec la certitude d'acquiescer beaucoup, et de se trouver ainsi en position de réformer des procédés vicieux que l'on avait cru jusque-là tout à fait inattaquables.

La betterave réussit dans les sols de toute nature, même ceux de médiocre fertilité, pourvu qu'ils aient assez de profondeur; mais lorsque la profondeur nécessaire fait défaut, on peut en quelque sorte y remédier en formant des ados sur lesquels on sème la graine de betterave? Cependant, les sols trop argileux et trop calcaires conviennent peu à la culture de ce tubercule, qui se plaît principalement dans les terres légères et meubles. Dans tous les cas, les terres doivent être préparées avec beaucoup de soin, de façon qu'elles présentent l'émiettement le plus complet possible.

Faut-il appliquer aux betteraves le premier engrais venu, comme le font la plupart des cultivateurs? Nous ne le pensons pas, car on agirait ainsi comme un enfant qui ne se rend compte ni des faits ni des résultats. Chaque plante est composée de tel ou de tel élément, et par conséquent pour qu'elle se nourrisse dans de bonnes conditions, il faut absolument mettre le plus possible à sa disposition les mêmes éléments. Un cheval mange des fourrages et des grains: eh bien, le maintiendrait-on en bon état si on lui servait de la viande ou autres objets de ce genre? La viande constitue la principale alimentation du chien, et ce pauvre animal serait fort à plaindre si on ne lui donnait que de l'herbe. Il en est de même absolument pour les plantes: chacune d'elles exige pour sa formation des éléments différents, organiques ou inorganiques, tels qu'azote, phosphate, sels alcalins, silice, etc.

Il est donc excessivement important que tous les cultivateurs cherchent, avec le plus grand soin, à connaître la composition des plantes qu'ils désirent introduire dans leurs assolements; il faut aussi, avant d'appliquer les engrais, qu'ils sachent parfaitement quels sont les éléments principaux contenus dans le sol; de cette façon, ils opéreraient toujours avec certitude et leurs récoltes ne pourraient manquer de donner de bons résultats. Ainsi, ils prendront le fumier d'écurie comme base principale des engrais dont ils feront usage; puis, suivant les déficits constatés dans le sol, suivant les besoins de la plante cultivée, ils ajouteront de l'azote, des phosphates de chaux, de la soude, de la potasse, de la chaux, de la silice, etc., etc. Il faut encore procéder ou faire procéder à l'analyse du terrain sur lequel on veut opérer, et il ne reste plus alors qu'à modifier l'engrais dont on dispose de manière à le rendre propre au sol et à la plante, car il existe une relation étroite entre la composition des plantes et celle du milieu physiologique où elles se développent. Il est donc très important, pour l'emploi des engrais, de rechercher quels sont les éléments dont une plante se compose, et de s'assurer ensuite si ces éléments se trouvent dans le sol en quantité suffisante, et surtout dans les conditions où ils puissent être facilement assimilés par cette même plante.

Beaucoup de cultivateurs prennent-ils ces précautions? Nous ne le pensons pas, et c'est à tort, car il suffit de réfléchir quelques instants pour comprendre toute la vérité de ces principes.—A. DE LAVALETTE.

Une fromagerie à Deschambault

Depuis longtemps, dans le grand et magnifique comté de Portneuf, on demandait une fromagerie. Les cultivateurs riches des différentes paroisses, et en particulier ceux de Deschambault, Portneuf, Cap Santé, parlaient du projet dans les termes les plus favorables et prétendaient même qu'une seule paroisse pouvait fournir la quantité de lait nécessaire pour l'établissement de la fromagerie.

Le vœu des cultivateurs entreprenants du comté vient d'être comblé. Une fromagerie vient de s'y établir, et a son siège à Deschambault, une des plus considérables paroisses du comté.

M. Z. Perrault, architecte de renom, et résidant à Deschambault, s'est mis à la tête de l'entreprise. Après beaucoup de travail, d'énergie et d'activité, M. Perrault est parvenu à asseoir les bases de la nouvelle industrie. Il s'est assuré les services d'un M. Jos. Code, agent pour l'usine de Rougemont, qui fournit en ce moment tous les appareils et machines nécessaires à la confection du fromage. Les travaux marchent rapidement.

Le lait sera fourni, au début, par 700 à 800 vaches, qui sera recueilli chez les cultivateurs par les agents de M. Perrault. Avec ce lait on pourra fabriquer de 15 à 1600 lbs. de fromage par jour. La quantité augmentera graduellement, et avec grande rapidité, nous en sommes sûr, car déjà des commandes nombreuses et considérables ont été envoyées à la fromagerie.

Avec cela, il ne manque plus qu'un débouché suffisant, que le chemin de fer du nord.

La nouvelle manufacture sera conduite par un ouvrier habile des Etats-Unis et qui a déjà une expérience de plusieurs années dans la confection du fromage.

Comme le fromage est un article de consommation quotidienne fort recherché, il est bien certain qu'avant peu la manufacture ne pourra plus suffire aux demandes, et qu'il faudra qu'elle agrandisse énormément le cercle de ses opérations. Assurément la nouvelle entreprise est une excellente aubaine pour les habitants du comté et surtout de Deschambault. Ils vont trouver double profit à avoir de bonnes vaches laitières, et la quantité de lait considérable qui était perdue sur grand nombre de fermes, rapportera maintenant aux propriétaires de jolis bénéfices, qu'ils devront à l'énergie et au travail de M. Perrault.

Il va sans dire que si l'entreprise doit recevoir de l'encouragement de quelque part, c'est surtout de la part des cultivateurs du comté et de la paroisse de Deschambault.

Nous souhaitons le succès le plus complet à la fromagerie.

Petite Chronique

Le Rév. M. T. M. Vanier, curé de Cocagne, et la loi des écoles du Nouveau-Brunswick.—Les animaux de M. le Curé de Cocagne, saisis en vertu du *cher bill à King et à Willis*, ont été vendus samedi dernier pour acquitter sa taxe d'école et les frais judiciaires. Encore quelques *gros triomphes* comme celui-là et la loi est foutue.

Riel—On écrit de St. Paul, Minn., au *Foyer Canadien* en date du 26 mai :

Nous avons en ce moment au milieu de nous le brave champion des droits des co-religionnaires et compatriotes du Nord-Ouest, l'estimé M. Ls. Riel.

Le jour de la Pentecôte, nous l'avons vu s'approcher de la Table Sainte et communier avec un recueillement et une piété capables d'édifier les plus indifférents. J'ai eu l'honneur d'une de ses visites à ma résidence.

Il semble toujours bien portant. Il converse avec entrain et ne paraît nullement abattu. On le voit assister à la messe tous les matins.

Sans se prononcer sur la manière dont il a été traité par le parlement d'Ottawa, il ne laisse pas que de faire apercevoir qu'il était en droit d'en attendre plus de justice.

On voit qu'il porte à ses malheureux compatriotes un dévouement sans bornes.

Ambrise Lépine.—Une dépêche spéciale de Fort-Garry nous informe que hier, le 17 juin, devait être plaidé le procès du noble et chevaleresque compagnon de M. Louis Riel, M. Am-